

A. Le site de Montplaisir:

.Origine,nature et volume des terres concernées par "l'extension"? (quid du respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 22.07.2009 disant notamment que seuls les déchets d' Umicore pouvaient être stockés à Montplaisir)

.Quid de la capacité du site a accepter des déchets supplémentaires ? Il est quasiment saturé en volume et certainement en poids.

.Impact sur le trafic routier avec en plus , ce qui n'est pas dit, les camions supplémentaires liés à l'apport par route des plaques de zinc pour VMBS (auparavant , il y a peu,par rail).

.A peu de distance des premières habitations.

.Modalités techniques de stockage ?

B. Pas de concertation:

.Pas de réunions publiques.

.Les élus ont seulement , a minima, parlé dans la presse.

C.Modification du PLU de Viviez:

.Le PLU actuel a permis de stocker les déchets provenant d'Umicore.

.Une modification de l'arrêté préfectoral de 2009 qui autorise l'arrivée de déchets seulement en provenance d'Umicore ne pourrait elle ne pas suffire ?

D.Déchets venant de Decazeville Communauté

.Rappel de l'arrêté préfectoral de 2009 disant que seuls les déchets d'Umicore pouvaient être stockés à Montplaisir.

.Terres provenant de l'excavation de l'écluse de Larroque Bouillac : aucune précisions.....

.Déchets dangereux provenant de la zone du Centre de Decazeville : il est prévu un emplacement de stockage sur la même zone à Decazeville

E.Modalités pratiques des excavations et remises en configuration projetés:

.A ce jour aucune connaissance du volume/ tonnage global à enlever.....?

.Hauteur de terre à excaver , zones concernées dans les jardins (notamment jusqu'à quelle distance des arbres , massifs....) ?

.Provenance de terre végétale de remplacement . La teneur en élément organique sera t'elle à l'identique et comment en être sur ?

.Outils/engins utilisés ?

.Quelles seront les servitudes liées à ce projet...?

.....
En conséquence , nous sommes **opposés à la modification** du PLU projetée.

Salutations distinguées.